

Conditions Générales de Vente



Préambule – Définitions

Chacun des termes mentionnés ci-dessous aura, dans les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées les "CGV ") la signification suivante :

Acheteur(s) : toute personne, professionnelle ou consommateur, utilisant les Services afin d'acquérir des pièces automobiles d'occasion auprès de Revendeurs.

Annonce : désigne l'offre de vente, portant sur une pièce automobile d'occasion, publiée par le Revendeur sur le site internet www.opisto.fr.

Compte Personnel : désigne l'espace, accessible depuis le site internet www.opisto.fr que tout Utilisateur doit se créer pour utiliser les Services.

Gestionnaire : désigne la société SACEO, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 3 bis, Rue Lucien Servanty à Toulouse (31400), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 523 270 866, éditrice et propriétaire du site internet www.opisto.fr.

Revendeur(s) : tout professionnel spécialisé dans la vente et la revente de pièces automobiles d'occasion et :

- titulaire d'un agrément préfectoral l'autorisant à exercer une telle activité si son siège social ou son établissement principal est situé en France ;
- respectant la réglementation de son pays applicable à la vente des pièces automobiles de réemploi si son siège social ou son établissement principal est situé à l'étranger.

Produit(s) : pièce automobile d'occasion (Pièce Issue de l'Economie Circulaire – PIEC ou Pièce de Réemploi PRE) objet de l'offre de vente proposée par un Revendeur ou véhicule d'occasion

Services : désigne les services mis à la disposition des Revendeurs et des Acheteurs sur le site internet www.opisto.fr et par l'intermédiaire des solutions Opisto et Opisto 360 distribuées par la société SACEO.

Utilisateur(s) : désigne simultanément et indifféremment tout Acheteur et tout Revendeur

Article 1er - Champ d'application

A titre informatif, il est ici rappelé que la société SACEO (le Gestionnaire), via son site internet www.opisto.fr, permet à des revendeurs de pièces automobiles d'occasion (les Revendeurs) d'entrer en contact avec des Acheteurs intéressés (les Acheteurs), lesdits Acheteurs pouvant être des consommateurs comme des professionnels et les conditions de la vente éventuellement conclue, notamment tarifaires, étant convenues entre le Revendeur et l'Acheteur.

Les présentes Conditions Générales s'appliquent, sans restriction ni réserve aux relations entre les Revendeurs et les Acheteurs des Produits proposés par la société SACEO, société par actions simplifiée, au capital social de 5 000 euros, dont le siège social est situé 3 bis, Rue Lucien Servanty à Toulouse (31400), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 523 270 866, dont le numéro de TVA intracommunautaire est le FR15523270866, par l'intermédiaire de ses services sur son site internet www.opisto.fr.

A l'exception de ce qui précède, les présentes Conditions Générales de Vente ne régissent donc pas les relations qui se nouent directement entre les Utilisateurs (Revendeurs ou Acheteurs) et la société SACEO sur son site internet www.opisto.fr, lesquelles sont régies par les [Conditions Générales d'Utilisation](#).

Les Utilisateurs du site internet www.opisto.fr sont tenus de prendre connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et des Conditions Générales d'Utilisation et de diffusion avant toute utilisation des Services proposés.

Le choix et l'achat d'un Produit proposé à la vente par un Revendeur est de la seule responsabilité de l'Acheteur.

Le Gestionnaire n'est pas propriétaire des produits vendus sur son site internet www.opisto.fr et n'est qu'un tiers au contrat de vente conclu entre l'Acheteur et le Revendeur.

Seul le Revendeur, indiqué sur la fiche descriptive de chaque Produit, est le cocontractant de l'Acheteur pour l'achat desdits Produits.

Les caractéristiques principales des Produits et, notamment, les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de capacité des Produits, sont présentées dans l'Annonce publiée par le Revendeur.

Conformément aux Conditions Générales d'Utilisation du Gestionnaire, les photographies et graphismes présentés ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Gestionnaire.

L'Acheteur est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles.

Tout achat d'un Produit ou d'une Prestation implique une acceptation expresse et sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales de Vente, des [Conditions Générales d'Utilisation](#) et de la [Politique de protection et de traitement de vos données](#), dont le Client reconnaît avoir pris connaissance, en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure d'achat/vente en ligne.

Ces Conditions Générales de Vente et les Conditions Générales d'Utilisation sont accessibles à tout moment sur le site Internet www.opisto.fr et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures. En ce cas, la version applicable à la vente conclue entre un Revendeur et un Acheteur est celle en vigueur sur le site internet à la date de conclusion de la vente ;

Des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'état sont susceptibles d'être exigibles. Ils seront à la charge et relèvent de la seule responsabilité des Utilisateurs.

En tout état de cause, et sauf mention expresse des présentes, les Conditions Générales de Ventes et Conditions Générales d'Utilisation de la société SACEO et du site www.opisto.fr prévaudront sur toute autres Conditions Générales de Ventes, y compris le cas échéant sur les Conditions Générales de Vente des Revendeurs.

Article 2 - Capacité

Les Utilisateurs reconnaissent avoir la capacité requise pour contracter et utiliser les Services proposés sur le site internet www.opisto.fr.

En tout état de cause, s'agissant des Revendeurs de PIEC, ceux-ci devront remplir les conditions de diffusion suivantes :

- Les Revendeurs dont l'installation de stockage, de dépollution, de démontage, de découpage ou de broyage des véhicules hors d'usage est située sur le territoire français, devront impérativement être titulaires de l'agrément préfectoral prévu à l'article R.543-162 du Code de l'environnement français les autorisant à vendre des pièces automobiles de réemploi

- Les Revendeurs dont l'installation de stockage, de dépollution, de démontage, de découpage ou de broyage des véhicules hors d'usage n'est pas située sur le territoire français, devront impérativement s'engager à respecter la réglementation applicable et en vigueur sur le territoire d'installation, de stockage, de dépollution, de démontage, de découpage ou de broyage des véhicules hors d'usage, et de distribution et de vente de pièces automobiles de réemploi (PRE et/ou PIEC).

Les Revendeurs reconnaissent le droit pour le Gestionnaire de refuser ou supprimer toute Annonce diffusée par un Revendeur qui ne respecterait pas les règles susvisées.

Article 3 – Commandes

L'Acheteur sélectionne sur le site www.opisto.fr, les Produits du Revendeur qu'il désire acheter en suivant les étapes suivantes :

1. L'Acheteur clique sur le bouton « Ajouter au panier » ;
2. L'Acheteur clique ensuite sur le bouton « Accéder à mon panier » ;
3. L'Acheteur visualise le contenu de son panier et peut retirer des pièces de son panier en cliquant sur le bouton « Supprimer ». Il peut également continuer ses achats en cliquant sur le bouton « Continuer mes achats » ou valider son panier en cliquant sur le bouton « Valider mon panier » ;
4. L'Acheteur se connecte à son compte ou en crée un s'il ne l'avait pas fait antérieurement ;
5. L'Acheteur sélectionne le mode de mise à disposition de sa commande (Livraison ou Enlèvement chez le(s) Revendeur(s)) et peut accéder au paiement en cliquant sur le bouton « Accéder au paiement » ;
6. L'Acheteur valide sa commande et son entière acceptation des Conditions Générales de Vente du (des) Revendeur(s) concerné(s) par sa commande, et ce en cliquant sur le bouton « Accéder à la page de paiement » ;
7. L'Acheteur valide sa commande et son entière acceptation des présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente du site internet concerné ainsi que les Conditions Générales d'Utilisation du Prestataire de Service de Paiement (MangoPay) et ce en cliquant sur le bouton « Accéder au paiement » ;
8. L'Acheteur règle sa commande ;
9. Un courriel de validation de la commande est adressé à l'Acheteur concomitamment à la notification de la vente adressée au(x) Revendeur(s) ;
10. Un courriel de validation du paiement est adressé à l'Acheteur.

Il appartient à l'Acheteur de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Toute commande passée par l'Acheteur sur le site internet www.opisto.fr constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre l'Acheteur et le Revendeur.

Après confirmation de la Commande, celle-ci ne pourra pas être modifiée, annulée ou retournée par l'Acheteur, à l'exception de l'exercice du droit de rétractation dont dispose l'Acheteur ayant la qualité de consommateur au sens du Code de la consommation français prévu à l'article 10 des présentes ou en raison d'un cas de force majeure.

Article 4 - Information précontractuelle de l'Acheteur consommateur

Le Revendeur, que son siège social ou son établissement principal soit situé en France ou à l'étranger, s'engage à satisfaire à l'obligation d'information précontractuelle prévue aux articles L.111-1 à L.111-7 du Code de la consommation français lorsque l'Acheteur intéressé aura la qualité de consommateur au sens du Code de la consommation français.

A cet égard, l'annonce publiée par le Revendeur sur le site internet du Gestionnaire www.opisto.fr doit obligatoirement contenir :

- une description détaillée du produit ;
- un lien permettant d'accéder facilement aux conditions générales de vente du Revendeur lorsque celui-ci est un professionnel ;
- le prix du produit ;
- les modalités de livraison du produit, notamment eu égard aux délais et aux coûts de livraison ;
- les garanties fournies par le Revendeur.

Le Gestionnaire n'étant pas propriétaire des produits vendus et n'ayant pas la qualité de vendeur, il n'est tenu d'aucune obligation d'information à l'égard de l'Acheteur concernant les produits vendus par le Revendeur.

Article 5 - Prix de vente

Le prix de vente de ses Produits est librement fixé par le Revendeur conformément à ses propres Conditions Générales de Vente.

Les prix sont exprimés en Euros, et toutes taxes comprises (TTC).

L'Acheteur supportera, en plus du prix de vente, les frais de livraison des produits achetés, ainsi que les Frais de Service appliqués par le Gestionnaire et, le cas échéant, les frais de douanes et d'assurance éventuels.

Par exception à l'alinéa précédent, seront exonérées des Frais de Services OPISTO toute vente portant sur une pièce objet d'une Annonce assortie du label « MEILLEUR PRIX WEB GARANTI » ;

Le Revendeur pourra à tout moment, tant que la vente n'aura pas été définitivement conclue, modifier le prix fixé.

Article 6 - Conditions de paiement

Le prix de la vente est payable comptant, en totalité au jour de la passation de la commande, par l'Acheteur, selon les modalités précisées à l'article « Commandes » ci-dessus, par voie de paiement sécurisé.

Les paiements effectués par l'Acheteur ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Gestionnaire.

Tous les règlements entre Revendeurs et Acheteurs effectués sur le site internet www.opisto.fr, et par l'intermédiaire des Services du Gestionnaires, relèvent obligatoirement et exclusivement du service de paiement proposé par un prestataire externe, la société MANGOPAY SA, émetteur de la Monnaie Electronique agréé au Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier sous les références n°3812 et habilité à exercer son activité en France.

Ce Prestataire figure sur la liste des établissements de monnaie électronique consultable sur www.cssf.lu/surveillance/ep-eme/listes-officielles/.

Les Conditions Générales d'Utilisation de MANGOPAY sont reproduites en pied des présentes, et également accessibles en cliquant sur [le lien suivant](#)

Les Utilisateurs reconnaissent qu'il n'existe aucune solidarité ni active ni passive entre eux et le Gestionnaire vis-à-vis du prestataire de services de paiement MANGOPAY.

Les Utilisateurs reconnaissent et acceptent que le prélèvement et le versement des sommes au Revendeur, le cas échéant sous déduction des commissions, frais de services et toutes autres sommes dues au Gestionnaire, interviendra :

- mensuellement à la date qui sera communiquée au Revendeur par le prestataire de services de paiement
- et à tout moment lorsque l'encours des sommes dépassera le seuil de prélèvement automatique fixé par le prestataire de services de paiement

En cas de litige sur la commande, modification partielle, annulation et/ou tout évènement susceptible de permettre à l'Acheteur de solliciter le remboursement des sommes réglées au titre de la commande, les frais de service et commissions du Gestionnaire resteront dus par le Revendeur et seront prélevés par le prestataire de service de paiement par compensation avec d'autres sommes devant être versées par le prestataire de services de paiement au Revendeur, ce que ce dernier reconnaît et accepte.

En tout état de cause, la société SACEO ne pourra être tenue responsable envers le Revendeur de tout incident et/ou litige relatifs aux prélèvements effectués par MANGOPAY, et notamment sans que cela ne constitue une liste exhaustive, ne pourra être tenu du montant, de la date, du traitement, de l'annulation, du remboursement, d'une fraude et des préjudices, y compris des pertes de chances, relatifs aux prélèvements effectués par MANGOPAY nonobstant le seuil atteint par le Revendeur, de telle sorte que la responsabilité de SACEO ne saurait être recherchée pour toute difficulté survenant dans le cadre de l'exécution d'un ordre de paiement ou de l'utilisation du service MANGOPAY par le Revendeur et l'Acheteur.

En passant commande sur le site internet du Gestionnaire www.opisto.fr, l'Utilisateur accepte que la facture d'achat lui soit transmise sous format électronique, et que cette transmission transfère à l'Utilisateur la charge de la conservation de la facture.

Article 7 - Disponibilité des produits

Le Revendeur s'interdit de proposer à la vente sur le site internet du Gestionnaire www.opisto.fr, des Produits dont il n'est pas propriétaire ou pour lesquels il ne possède pas un stock suffisant.

Cependant, dans l'hypothèse où le Revendeur proposerait un Produit qui ne serait plus disponible et qu'aucun remplacement ou substitution par un Produit identique ou équivalent ne serait possible, la commande serait annulée partiellement ou totalement et l'Acheteur averti directement dans son espace « Mon compte » dans la rubrique « Mes commandes » par une mention « Annulée », ainsi, que par e-mail, dans les meilleurs délais, et il sera procédé au remboursement de l'Acheteur.

En cas d'annulation partielle ou totale, le Revendeur restera devoir au Gestionnaire les frais de service et toutes commissions calculés sur le montant initial de la vente avant son annulation totale ou partielle.

Article 8 - Livraison des produits

Le Revendeur précise, lors de la publication de son annonce sur le site internet www.opisto.fr, si les produits qu'il propose à la vente pourront ou non faire l'objet d'une livraison au lieu choisi par l'Acheteur.

Dans l'hypothèse où le produit pourra faire l'objet d'une telle livraison sur le territoire français ou à l'étranger, celle-ci sera soumise aux conditions générales de vente du Revendeur préalablement acceptées par l'Utilisateur et l'annonce du Revendeur devra préciser les délais et coûts de livraison applicables.

Cependant, eu égard au délai de livraison, le Revendeur, si son siège social ou l'établissement principal est situé en France et si le lieu de livraison est situé en France métropolitaine, s'engage à procéder à la livraison dans un délai maximum de 120 (cent vingt) heures à compter de la réception de la notification de la vente qui lui aura été adressée.

Le Revendeur assurera par courriel, au bénéfice de l'Acheteur, un suivi de l'acheminement de la livraison.

Le Revendeur s'engage à emballer proprement les produits expédiés et assurer, par tous moyens, la protection de ces derniers.

Le Revendeur et l'Acheteur sont informés qu'à défaut d'indication ou d'accord entre eux quant à la date de livraison, le Revendeur, lorsque l'Acheteur peut être qualifié de consommateur au sens du Code de la consommation français, doit obligatoirement procéder à la livraison du produit au plus tard 30 jours après la passation de la commande par l'Acheteur si la vente est régie par le Code de la consommation français.

Les produits seront livrés à l'adresse indiquée par l'Acheteur lors de la passation de la commande.

Le Gestionnaire mettant seulement en relation le Revendeur et l'Acheteur grâce à son site internet www.opisto.fr, il ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des erreurs ou retards de livraison subis par l'Acheteur.

L'Acheteur qualifié de consommateur au sens du Code de la consommation français, est informé qu'en cas de manquement du Revendeur professionnel à son obligation de livraison du bien à la date convenue ou à l'expiration du délai prévu au premier alinéa de l'article L.138-1 du Code la consommation français, ou, à défaut, au plus tard trente jours après la conclusion du contrat, l'Acheteur pourra obtenir la résolution du contrat de vente conclu avec le Revendeur professionnel, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le Revendeur professionnel d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

Sous réserve de l'applicabilité du Code de la consommation français, l'Acheteur pouvant être qualifié de consommateur au sens de ce dernier est également informé du fait que le contrat de vente conclu avec le Revendeur professionnel sera considéré comme résolu à la réception par le Revendeur professionnel de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le Revendeur professionnel ne se soit exécuté entre-temps.

Par ailleurs, conformément au dernier alinéa de l'article L.138-2 du Code de la consommation français et sous réserve de son applicabilité, il est indiqué à l'Acheteur consommateur qu'il peut immédiatement résoudre le contrat de vente lorsque le Revendeur professionnel refuse de livrer le bien ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de livraison du bien à la date ou à l'expiration du délai prévu au premier alinéa de l'article L. 138-1 du Code de la consommation français et que cette date ou ce délai constitue pour l'Acheteur consommateur une condition essentielle du contrat.

En cas de résolution de la vente, et sauf accord exprès ou stipulation contraire, le Revendeur restera redevable envers le Gestionnaire des frais de service, de la commission et de toutes autres sommes qui seraient dues au Gestionnaire au titre de la vente initiale.

Article 9 – Garantie des produits

L'Utilisateur reconnaît que le Gestionnaire n'est pas impliqué dans la négociation et l'exécution du contrat de vente ou d'achat du Produit, et que seul le Revendeur est tenu envers l'Acheteur des garanties légales des défauts et vices cachés et, lorsqu'il vend à des consommateurs, des défauts de conformité du produit vendu.

Les Revendeurs s'engagent à proposer une garantie minimale répondant aux obligations réglementaires applicables à la vente, et ce sur l'ensemble des produits vendus sur le site internet www.opisto.fr.

Le Revendeur s'engage à procéder au remplacement ou au remboursement intégral du produit en cas de mauvais fonctionnement ou d'endommagement lors du transport, le Revendeur pouvant alors agir en responsabilité contre la personne en charge du transport du produit.

Il appartient à l'Acheteur de se rapprocher du Revendeur concerné pour exercer ses droits, le Gestionnaire ne pouvant se substituer à l'Utilisateur dans leur relation.

Article 9-1 - Garantie légale de conformité

Principe de la garantie légale de conformité

A l'égard d'un Acheteur pouvant être qualifié de consommateur au sens du Code de la consommation français, en application des articles L. 217-3 et suivants du Code de la consommation, le Revendeur est tenu d'une garantie légale de conformité du produit d'une durée de douze (12) mois pour les produits d'occasion et, le cas échéant, de vingt-quatre (24) mois pour les produits neufs.

Un produit est considéré comme conforme à la commande lorsqu'il remplit les conditions de l'article L. 217-5 du Code de la consommation, et notamment lorsque le produit :

- Est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien de même type,
- correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de durabilité, de fonctionnalité, de compatibilité et de sécurité, que l'Acheteur peut légitimement attendre pour des biens de même type,
- le cas échéant, lorsqu'il possède les qualités que le Revendeur a présentées à l'Acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle,
- le cas échéant, et sauf s'il en est convenu autrement, lorsque les éléments numériques qu'il comporte sont fournis selon la version la plus récente qui est disponible au moment de la conclusion du contrat,
- le cas échéant, lorsqu'il est délivré avec tous les accessoires et les instructions d'installation que le Client peut légitimement attendre,
- le cas échéant, il est fourni avec les mises à jour que l'Acheteur ayant la qualité de consommateur peut légitimement attendre, conformément aux dispositions de l'article L. 217-19 du Code de la consommation.

Toutefois, l'Acheteur ayant la qualité de consommateur est informé que conformément aux dispositions légales, il ne peut contester la conformité en invoquant un défaut concernant une ou plusieurs caractéristiques particulières du bien, dont il a été spécifiquement informé qu'elles s'écartaient des critères de conformité énoncés au présent article, écart auquel il a expressément et séparément consenti lors de la conclusion du contrat.

De même, il est rappelé que le Revendeur n'est pas tenu par les déclarations publiques faites par lui, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par une personne agissant pour leur compte, y compris dans la publicité ou sur l'étiquetage, dès lors qu'il est démontré :

- que le Revendeur ne les connaissait pas et n'était légitimement pas en mesure de les connaître ;
- ou qu'au moment de la conclusion du contrat, les déclarations publiques avaient été rectifiées dans des conditions comparables aux déclarations initiales ;
- ou que les déclarations publiques n'ont pas pu avoir d'influence sur la décision d'achat.

Mise en œuvre de la garantie légale de conformité

L'Acheteur ayant la qualité de consommateur peut mettre en œuvre la garantie légale de conformité :

- soit en rapportant le produit au Revendeur contre remise d'un ticket de dépôt
- soit en prévenant le Revendeur par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse indiquée par le Revendeur dans l'annonce ou sur la facture établie,

Dans tous les cas, l'Acheteur devra fournir au Revendeur le justificatif d'achat : bon de livraison, facture...

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité sur le fondement des articles L.217-3 et suivants du Code de la consommation, l'Acheteur ayant la qualité de consommateur peut choisir entre :

- la réparation du produit (sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-12 du Code de la consommation et reprises à l'article 11.1.3 des présentes),
- le remplacement du produit (sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-12 du Code de la consommation et reprises à l'article 11.1.3 des présentes),
- ou, à défaut, la réduction du prix ou la résolution du contrat.

Le cas échéant, lorsque le prix n'a pas été entièrement réglé, l'Acheteur a le droit de suspendre le paiement de tout ou partie du prix prévu au contrat jusqu'à ce que le Revendeur ait satisfait à ses obligations de garantie légale de conformité.

L'Acheteur dispose d'un délai de 24 mois à compter de la délivrance du produit neuf, ou d'un délai de 12 mois pour les produits d'occasion, pour mettre en jeu la garantie légale de conformité.

En cas de mise en jeu de la garantie légale de conformité dans les délais précités, les défauts de conformité du produit sont, sauf preuve contraire, présumés exister au moment de la délivrance, à moins que cette présomption ne soit incompatible avec la nature du bien ou du défaut invoqué.

Tout produit réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité bénéficie d'une extension de cette garantie de six mois.

Si l'Acheteur fait le choix de la réparation mais que celle-ci n'est pas mise en œuvre par le Revendeur, la mise en conformité par le remplacement du produit fait courir, au bénéfice de l'Acheteur, un nouveau délai de garantie légale de conformité attaché au produit remplacé. Ce nouveau délai de garantie légale de conformité s'applique à compter du jour où le bien de remplacement est délivré à l'Acheteur.

La garantie légale de conformité des produits couvre les frais de pièces et de main d'œuvre.

Le cas échéant, si la garantie légale de conformité est mise en œuvre pendant le délai de rétractation, celui-ci sera interrompu, et un nouveau décompte de ce délai de rétraction démarrera dès la livraison d'un nouveau Produit conforme, qu'il soit réparé ou remplacé.

Restrictions à la garantie légale de conformité

Le Revendeur peut ne pas procéder selon le choix opéré par l'Acheteur si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés au regard notamment :

- de la valeur qu'aurait le produit en l'absence de défaut de conformité ;
- de l'importance du défaut de conformité ; et
- de la possibilité éventuelle d'opter pour l'autre choix sans inconvénient majeur pour l'Acheteur

Le Revendeur peut ainsi refuser la mise en conformité du produit si celle-ci est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés notamment au regard des points qui précèdent.

Tout refus par le Revendeur de procéder selon le choix de l'Acheteur de mettre le bien en conformité, est motivé par écrit ou sur support durable.

Lorsque le refus du Revendeur n'est pas lié à l'un des cas qui précède et n'a pas été motivé par écrit ou sur support durable, y compris électronique, transmis à l'Acheteur, l'Acheteur peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la solution initialement sollicitée, conformément aux articles 1221 et suivants du code civil.

Réduction de prix ou résolution du contrat

L'Acheteur a droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat dans les cas suivants :

- lorsque le Revendeur refuse toute mise en conformité ;
- lorsque la mise en conformité intervient au-delà d'un délai de trente jours suivant la demande de l'Acheteur ou si elle lui occasionne un inconvénient majeur ;
- si l'Acheteur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du produit non conforme, ou s'il supporte l'installation du bien réparé ou de remplacement ou les frais y afférents ;
- lorsque la non-conformité du produit persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du Revendeur restée infructueuse.

L'Acheteur a également droit à une réduction du prix du produit ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. L'Acheteur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du produit au préalable.

L'Acheteur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur, ce qu'il incombe au Revendeur de démontrer.

Article 9-2 - Garantie légale des vices cachés

Le Revendeur est tenu de garantir à l'Acheteur, ayant la qualité de consommateur au sens du Code de la consommation français, contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil.

Le défaut caché au sens de l'article 1641 du Code Civil consiste en un défaut du produit d'une importance telle :

- qu'il rend le produit vendu impropre à l'usage auquel on le destine,
- ou qu'il diminue tellement cet usage que le Client n'aurait pas acquis le produit,
- ou qu'il diminue tellement l'usage du produit que l'Acheteur en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

S'il désire faire jouer la garantie légale des vices cachés, l'Acheteur peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

L'Acheteur peut mettre en œuvre la garantie légale des vices cachés :

- soit en rapportant le produit au Revendeur contre remise d'un ticket de dépôt
- soit en prévenant le Revendeur par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse indiquée par le Revendeur dans l'annonce ou sur la facture établie,

Dans tous les cas, l'Acheteur devra fournir au Revendeur le justificatif d'achat et une description complète et sincère du vice caché.

Article 10 - Droit de rétractation

L'Acheteur, lorsqu'il peut être qualifié de consommateur au sens du Code de la consommation français et si le Code de la consommation français est applicable à la vente dispose, par l'effet de la loi (articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation), d'un délai de 14 jours francs, courant à compter de la réception du produit par lui ou par un tiers désigné par lui (ou, en cas de commande de plusieurs produits livrés séparément, de la réception du dernier produit), pour exercer son droit de rétractation.

Lorsqu'il exerce son droit de rétractation au sens du présent article, l'Acheteur consommateur n'a pas à justifier d'un motif de retour ni à payer de pénalité, à l'exception des frais de retour.

Le droit de rétractation peut être exercé à l'aide du formulaire de rétractation disponible sur le site internet www.opisto.fr ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter et adressée dans les délais requis au Revendeur et au Gestionnaire (Cliquez [ici](#) pour télécharger un formulaire de rétractation à envoyer au Revendeur de la pièce).

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai et selon les modalités susvisées :

- le Revendeur adressera sans délai à l'Acheteur un courriel accusant réception de sa rétractation ;
- seul le prix de vente des produits commandés sera remboursé, l'Acheteur n'étant pas remboursé des frais de renvoi ou de livraison ;
- l'Acheteur consommateur devra renvoyer ou restituer le(s) produit(s) au Revendeur, et ce au plus tard dans les quatorze jours francs suivant la communication de sa décision de rétractation ;
- le remboursement des sommes effectivement réglées par l'Acheteur sera effectué dans un délai de 14 jours à compter de la réception, par le Revendeur, de la notification de la rétractation de l'Acheteur, sous réserve que l'Acheteur ait au préalable restitué le(s) produit(s) vendu(s) au Revendeur ;

Article 11 - Retour de produits et services après-vente (SAV)

Tous les retours de Produits et le service après-vente relatif aux Produits vendus se réaliseront et seront assurés conformément aux Conditions Générales de Vente du Revendeur.

Il est expressément stipulé que le Gestionnaire ne fournira aucune garantie quant aux produits vendus par le Revendeur ni n'assurera quelques prestations de SAV que ce soit.

Article 12 - Responsabilité du Gestionnaire du fait des Produits vendus par son intermédiaire

Le Gestionnaire n'étant pas propriétaire des Produits vendus sur son site et son rôle se limitant à mettre en relation les Revendeurs avec les Acheteurs, il ne sera aucunement responsable des dommages causés à l'Acheteur, aux tiers ou aux biens par les produits du Revendeur, et notamment ne sera pas responsable des dommages causés à l'Acheteur ou à ses biens ou à des Tiers en raison d'une mauvaise manipulation, conservation ou installation des produits du Revendeur par l'Acheteur.

Le Gestionnaire décline donc toute responsabilité en ce qui concerne les ventes conclues entre les Vendeurs et les Acheteurs par l'intermédiaire de son Service, y compris en cas de défectuosité du Produit vendu par un Revendeur ni être recherché en cas d'incompatibilité du produit avec l'attente de l'Acheteur.

L'Utilisateur reconnaît que les informations qui lui sont communiquées par le Gestionnaire le sont seulement à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle, et reconnaît notamment que les photographies, illustrations et descriptions accompagnant les Produits et les Services n'ont pas de valeur contractuelle envers le Gestionnaire.

L'Acheteur est le seul responsable du choix des produits, et notamment de la sélection des produits, y compris lorsque cette sélection découle de l'utilisation du module de recherche par plaque d'immatriculation.

Ainsi, il appartient à l'Acheteur de s'assurer de la compatibilité des produits choisis avec son véhicule ou ses attentes, et notamment le cas échéant de vérifier les caractéristiques des produits sélectionnés et de son véhicule avant de passer commande.

A cet égard, si le Gestionnaire s'assure que les Revendeurs remplissent les critères d'éligibilité à la publication de leurs Annonces sur le site www.opisto.fr, à l'octroi des Labels visés aux présentes Conditions Générales de Vente et aux Conditions Générales d'Utilisation et Règles de Diffusion, il ne se porte pas garant de la e-réputation des Revendeurs ni de la fiabilité des notations données par les internautes.

La responsabilité du Gestionnaire ne peut pas non plus être engagée du fait de la mauvaise utilisation du Service par l'Utilisateur.

En conséquence, le Gestionnaire ne répondra d'aucun manquement du Revendeur ou de l'Acheteur à leurs obligations respectives découlant du contrat que le Revendeur et l'Acheteur auront conclu, et toute réclamation

relative aux Produits, (description, livraison, conditions d'utilisation, etc.) qui serait portée à la connaissance du Gestionnaire sera transmise au Revendeur concerné, qui assumera l'entière et seule responsabilité.

Enfin le Gestionnaire rappelle qu'il ne saurait être tenu envers tout Utilisateur de tout incident et/ou litige relatifs à l'utilisation des services fournis par des prestataires Tiers et notamment, conformément à l'article 6 des présentes, le Gestionnaire en saurait être tenu de tout litige et/ou incident relatif à l'utilisation des services de paiement de la société MANGOPAY.

Article 13 – Données à caractère personnel

La Société SACEO intervient en qualité de responsable de la collecte et du traitement des données personnelles des Utilisateurs.

Le Gestionnaire met en œuvre des traitements dédiés aux Services et à la gestion de la relation avec ses Utilisateurs, Clients et prospects, met en œuvre les mesures permettant de garantir la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des données personnelles de l'Utilisateur, et s'engage à ce que ses prestataires à qui elle sous-traite des services garantissent le même niveau de sécurité que le sien.

Les modalités de traitement de ces données à caractère personnel, les droits des Utilisateurs relatifs à ces données et les modalités d'exercice de ces droits sont précisés dans le document d'information « POLITIQUE DE PROTECTION ET DE TRAITEMENT DE VOS DONNEES » accessible en cliquant sur le lien suivant, qui fait partie intégrante des présentes Conditions Générales d'Utilisation et dont les Utilisateurs reconnaissent avoir pris parfaitement connaissance et qu'ils acceptent sans réserves : [Politique de protection et de traitement de vos données](#).

Conformément au Règlement européen n°2016-79 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données du 27 avril 2016, les Utilisateurs disposent d'un droit d'information renforcée et d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation au traitement et de portabilité relatifs à leurs données à caractère personnel auprès du Délégué à la Protection des Données Personnelles de la société SACEO (et désigné dans la [Politique de protection et de traitement de vos données](#)).

Article 14 - Propriété intellectuelle

Le contenu du site internet www.opisto.fr est la propriété du Gestionnaire et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, le Gestionnaire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés en vue de la fourniture des aux Utilisateurs.

Les photographies, schémas et autres descriptifs visuels d'une Annonce sont la propriété exclusive du Revendeur qui les diffuse sous sa seule responsabilité. Les Utilisateurs s'interdisent donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Revendeur qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Les icônes ont été réalisées par Freepik, Stephen Hutchings, Daniel Bruce, Elegant Themes, Yannick, Designerz Base, Picol, Icomoon, Dave Gandy, Appzgear, Simplelcon, Icons8, Google from www.flaticon.fr sous licence CC BY 3.0

Article 15 - Frais de Service OPISTO

En contrepartie de l'utilisation de la place de marché et plateforme en ligne de la société SACEO, le Gestionnaire applique des Frais de Service dont le coût est pris en charge par l'Acheteur.

Par exception à l'alinéa précédent, seront exonérées des Frais de Services OPISTO toute vente portant sur une pièce objet d'une Annonce assortie du label « MEILLEUR PRIX WEB GARANTI » ;

Le Gestionnaire collecte ces Frais de Service conformément aux Conditions de Paiement et, le cas échéant, peut également collecter des Taxes (telles que la TVA en Europe).

Le Gestionnaire déduit les Frais de l'Acheteur des Frais d'achat avant de remettre le solde à l'Acheteur.

En cas de remboursement par le Revendeur de tout ou partie de la somme perçue, les Frais de services associés à la commande seront remboursés à l'Acheteur.

En cas de commande impliquant plusieurs Revendeurs différents, les Frais de services sont dissociés pour chaque commande propre à un Revendeur.

Le cas échéant, ces Frais de Service s'ajoutent aux prix, commissions et rétrocessions diverses dont le Revendeur pourrait être redevable envers le Gestionnaire, lesquelles sont à la charge du Revendeur.

Article 16 – Preuve électronique

L'Utilisateur reconnaît que les registres de consentements informatisés conservés au sein des serveurs de traitement de fichiers électroniques du Gestionnaire, les communications par voie électronique et les documents électroniques sont considérés comme les preuves des échanges entre l'Utilisateur et le Gestionnaire.

L'Utilisateur reconnaît que ces échanges électroniques ont la même valeur probante que les écrits et documents papiers.

L'Utilisateur reconnaît et accepte, qu'après authentification sur le site internet www.opisto.fr et/ou les Services proposés par SACEO, toute manifestation de volonté par le biais de l'utilisation des services proposés par le Gestionnaire, qu'il soit payant ou gratuit, constitue une signature électronique et caractérise la preuve du consentement au sens des dispositions du Code civil.

L'Utilisateur reconnaît et accepte que toute communication électronique transmise sur l'adresse email qu'il a renseigné lors de la création de son compte sur le site internet www.opisto.fr et/ou les Services proposés par SACEO ou communiquée au Gestionnaire lui sera pleinement opposable et qu'un accusé de réception électronique adressée sur celle-ci aura la même force probante qu'un courrier qui serait adressé par la voie postale par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 17 – Traitement des litiges

Article 17-1 - Processus interne de traitement des réclamations et contestations

Le Gestionnaire n'étant pas impliqué dans la négociation et dans l'exécution des contrats conclus entre un Revendeur et un Acheteur via l'utilisation du site internet www.opisto.fr, et/ou ses Services, le Gestionnaire n'est pas tenu d'intervenir dans les litiges éventuels entre le vendeur et son client.

Toutefois, dans l'intérêt de la défense des Utilisateurs de ses sites et Services et de son image de marque, il met en place un processus interne de traitement des réclamations et contestations accessible à tout Utilisateur.

L'Utilisateur pourra transmettre sa réclamation auprès du Gestionnaire en utilisant le [formulaire de contestation](#).

Afin que sa réclamation soit traitée, elle devra impérativement indiquer :

- Nom/prénom et/ou dénomination sociale du réclamant
- Adresse postale
- Coordonnées de contact email et téléphoniques
- Le cas échéant, la référence de l'Annonce
- Un exposé détaillé de sa réclamation, et notamment des circonstances, faits et griefs

Toute réclamation incomplète ou insuffisamment précise ne pourra être traitée.

Article 17-2 – Médiation à destination des Acheteurs consommateurs

L'Acheteur, s'il est un consommateur au sens du Code de la consommation français, est informé qu'il peut, en tout état de cause, recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès du Médiateur suivant dont relève le Gestionnaire :

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, OPISTO adhère au Service du Médiateur du e-commerce de la FEVAD (Fédération du e-commerce et de la vente à distance) dont les coordonnées sont les suivantes : 60 Rue La Boétie – 75008 Paris – <http://www.mediateurfevad.fr>.

Après démarche préalable écrite des consommateurs vis-à-vis de OPISTO, le Service du Médiateur peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti.

Pour connaître les modalités de saisie du Médiateur, cliquer [ici](#)

En outre, conformément à l'article 14.1 du règlement (UE) n°524/2013 du parlement européen et du conseil du 21 mai 2013, l'Acheteur, s'il est un consommateur au sens du Code de la consommation français, est informé qu'il peut, en cliquant sur le lien suivant, accéder à la plateforme de règlement en ligne des litiges :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>.

Article 17-3 – Traitement judiciaire des litiges

En cas d'échec du processus interne de traitement des réclamations, de la médiation ou de refus de l'Utilisateur d'y recourir, tout litige né de l'utilisation des Services fournis par le Gestionnaire dans le cadre du site internet www.opisto.fr sera soumis aux juridictions françaises de droit commun.

En cas de recours formé par un Utilisateur professionnel à l'encontre du Gestionnaire, le litige sera nécessairement dévolu au Tribunal de Commerce de Toulouse, seul compétent.

Article 18 – Sanctions

En cas de manquement, par l'Acheteur ou le Revendeur, aux présentes CGV, une Première Notification sera adressée à l'Acheteur ou au Revendeur fautif par tout moyen écrit.

Cette Première Notification exposera les motifs de cette Notification et rappellera à l'Acheteur ou au Revendeur fautif les sanctions encourues en cas de défaut de régularisation ou de réitération du manquement.

A défaut de régularisation du manquement dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette Première Notification ou de réitération d'un manquement, le Gestionnaire pourra suspendre l'accès au site

internet www.opisto.fr et/ou aux services offerts par le site internet www.opisto.fr, et ce pour une durée maximale d'un (1) mois.

Cette suspension fera l'objet d'une Deuxième Notification adressée à l'Acheteur ou au Revendeur fautif, et ce par tout moyen écrit.

A défaut de régularisation du manquement objet de la Deuxième Notification ou de réitération d'un manquement nonobstant l'envoi de la Deuxième Notification, le Gestionnaire pourra supprimer définitivement l'accès au site internet www.opisto.fr et/ou aux services offerts par le site internet www.opisto.fr.

Cette suppression fera l'objet d'une Troisième Notification adressée à l'Acheteur ou au Revendeur fautif, et ce par tout moyen écrit.

En toutes circonstances, en cas de manquement aux présentes CGV, le Gestionnaire pourra, outre la mise en œuvre des alinéas précédents, introduire une action judiciaire à l'encontre de l'Acheteur ou du Revendeur fautif, et ce afin d'obtenir notamment la réparation du préjudice causé au Gestionnaire.

Article 19 - Droit applicable – Langues – Socle de la relation contractuelle

Les présentes Conditions Générales et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

Les présentes Conditions Générales sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

L'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente emporte acceptation pleine, entière et sans réserve des Conditions Générales d'Utilisation et règles de diffusion www.opisto.fr et de la Politique de Confidentialité et de cookies de la société SACEO, dont l'Utilisateur reconnaît en avoir pris connaissance, et qui sont reprises ci-dessous.

Article 20 – Code de Bonne Conduite

La société SACEO adhère au Code Déontologique de la Fevad (Fédération du e-commerce et de la vente à distance).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la FEVAD en cliquant ici.